



Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVE (SNFOEP)**

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20

Email : secretariat@fo-enseignement-privé.org

HUMANIS
7 RUE DES BALANCES
CS 50411
62027 ARRAS

Montreuil, le 11 février 2019

LRAR

Objet : retraite des enseignants du privé sous contrat

Madame, Monsieur,

Notre syndicat a été alerté par plusieurs de nos adhérents concernant des dysfonctionnements dans les dossiers retraite des enseignants du privé sous contrat.

- 1) Trois années (2013, 2014 et 2015) n'apparaissent pas dans les relevés de vos services, alors que la Sécurité Sociale les comptabilise bien. Comme il s'agit manifestement d'un bug général, il devrait bien être possible de régulariser pour tous rapidement. C'est ce que nous vous demandons dans ce courrier.
- 2) Pour les collègues partis à la retraite avant le 01 janvier 2019 (et donc non concernés par la fusion AGIRC-ARRCO), ils sont actuellement dans l'impossibilité d'obtenir leur relevé de points AGIRC. Vos services répondent : « Suite à un problème d'édition des notifications de retraite Agirc, la ré-édition de votre notification de retraite Agirc n'est pas possible pour le moment. Dès la résolution de cet incident, nous ne manquerons pas de vous adresser ce document. ». Or ces collègues en ont besoin afin d'obtenir leur retraite additionnelle gérée aussi par vos services (APC). Comment est-il possible qu'on ne puisse pas leur donner ce relevé, alors que par ailleurs ces collègues touchent bien leur part AGIRC ? Cette part touchée par ces retraités a bien été calculée avec leur nombre de points actualisés. Celui-ci est donc bien disponible. Comment admettre qu'il soit alors impossible d'éditer ce relevé de points à l'heure de l'informatique ?
- 3) Enfin, nous trouvons anormal que le seul numéro téléphonique renvoie à une plateforme surtaxée. En effet, cela coûte cher à des retraités qui ne demandent que leur dû. De plus, comme il n'y a pas de personnes dédiées, il faut réexpliquer chaque fois, ce qui augmente la durée d'appel et donc le surcoût.

Nous espérons que vous nous donnerez rapidement des réponses positives à nos demandes. Par ailleurs, nous vous signalons que cette lettre sera mise en ligne sur notre site, afin de tenir informés nos adhérents et tous ceux qui se retrouvent dans les situations évoquées ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Sylvie BOLEA
Secrétaire générale